

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Julien-Molhesabate (salle des Sucs),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles CIBERT)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **19**

Ayant pris part au vote :
(vote public) : **21**

- o Pour : **21**
- o Contre : **0**
- o Abstention : **0**
- o Blanc : **0**
- o Nul : **0**

Date de convocation :

Le 07 avril 2023

Date d'affichage :

Le 07 avril 2023

DELIBERATION N° :
DC/2023-04-11/09

OBJET DE LA SEANCE :
Budgets primitifs
Année 2023

Budget annexe
Maisons médicales

AR Prefecture

043-244300307-20230411-DC2023041109-DE
Reçu le 17/04/2023

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, GOUY Pascal, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, DURIEUX Gladys et SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant.

Absents : MM. CELLE Hubert, MOULIN Christophe et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : Mme MOUNIER Emeline à M. DURIEUX Pierre.
Mme DREVET Hélène a donné pouvoir à Mme MARCON Catherine.

M. le Président présente au Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2023 du budget annexe « maisons médicales » s'équilibrant comme décrit ci-dessous :

Section de fonctionnement : 464 223.51 €

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Charges à caractère général	107 180,00 €	105 000,00 €	Loyers attendus
Autres charges de gestion courante	5,00 €	25 000,00 €	Autres charges
Charges financières	13 000,00 €		
Charges exceptionnelles	1 000,00 €	113 357,37 €	Opérations d'ordre entre section
Opérations d'ordre entre sections	271 385,00 €		
Déficit de fonctionnement reporté	71 653,51 €	220 866,14 €	Avance du Budget Principal
TOTAL	464 223,51 €	464 223,51 €	TOTAL

Section d'investissement : 1 367 732.84 €

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Immobilisations corporelles	25 000,00 €		
Opérations d'ordre entre section	113 357,37 €	271 385,00 €	Opérations d'ordre entre section
Remboursement du capital de la dette	125 000,00 €	698 836,99 €	Subvention du Budget principal
Solde d'investissement reporté (déficit)	1 104 375,47 €	397 510,85 €	Subventions attendues
TOTAL	1 367 732,84 €	1 367 732,84 €	TOTAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe de voter par chapitre le budget annexe « maisons médicales » de la Communauté de Communes,
- approuve le budget primitif 2023 du budget annexe « maisons médicales »,
- charge M. le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20230411-DC2023041109-DE
Reçu le 17/04/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le